

La présente institution a été établie, sous le nom de Collège naval royal canadien, à Royal-Roads (C.-B.), en 1942. Le changement de nom représente aussi un certain changement de caractère. Tout en étant influencé par les belles traditions de la Marine royale, son caractère est plus distinctement canadien que celui du premier collège. Situé à dix milles de Victoria (C.-B.), sur l'ancien domaine Dunsmuir, le Collège est entouré de 600 acres de terrain renfermant quelques-uns des plus beaux jardins de cette magnifique région et la résidence seigneuriale abrite l'administration centrale de l'établissement composé d'édifices anciens ou nouvellement érigés. Le Collège tire son nom d'un mouillage du littoral voisin du détroit Juan de Fuca, "Royal Roads" se trouvant depuis longtemps sur les cartes et dans les archives anciennes. Une lagune naturelle, séparée du détroit par une langue de terre d'un mille de longueur, favorise les manœuvres toute l'année.

Bien que le but premier du Collège soit de former des hommes capables d'assumer la direction des affaires de la Marine et de l'Aviation canadiennes, cette carrière n'est pas obligatoire pour les gradués. Les gradués qui ne désirent pas accepter un brevet régulier d'officier retournent à la vie civile mais sont obligés d'accepter un commandement dans la M.R.C. (Réserve), le C.A.R.C. (Corps auxiliaire) ou le C.A.R.C. (Réserve). En cas de guerre, tous les gradués sont obligés de servir s'ils sont jugés parfaitement aptes.

En temps de paix, un gradué naval qui réintègre la vie civile après un cours de deux ans peut, s'il le désire, se qualifier comme capitaine ou officier au long cours dans la marine marchande et avoir crédit d'une année de service en mer. Au cas où il désire continuer ses études à l'université, il peut être admis en seconde année, en sciences appliquées, et en première et seconde années des arts. Le degré de considération accordé au rang du gradué dépend de la qualité de son certificat de classement de sortie et des exigences de l'institution intéressée. Un cadet doit décider au début de la seconde période d'études s'il doit entrer dans la Marine ou l'Aviation, ou dans la vie civile, au moment de la graduation.

Ceux qui s'inscrivent dans la branche du génie du Service naval complètent leurs études spécialisées au Naval Engineering College de Devonport, en Angleterre. Les gradués en technique électrique continuent leur cours dans des universités appropriées. L'exécutif, composé de 80 p. 100 environ des officiers requis, et le personnel de la branche de l'intendance et du secrétariat terminent leur formation en mer et dans les divers établissements navals. Des croisières de formation et, à l'occasion, des envolées destinées à le familiariser, font partie de l'entraînement du cadet.

Des gradués choisis qui suivent les cours de l'Aviation obtiendront un brevet d'officier à titre définitif dans le C.A.R.C. (Corps régulier) et recevront plus ample entraînement en matière d'équipage aérien ou autres catégories spécialisées du C.A.R.C. Les gradués spécialisés peuvent fréquenter une université pour obtenir un degré en génie et être affectés aux branches du génie aérien et des transmissions.

Les candidats qui désirent entrer au Collège doivent être sujets britanniques, célibataires, résidents habituels du Canada, âgés d'au moins 16 ans et demi et d'au plus 19 ans et demi le 1er juillet de l'année d'admission. Les élèves des collèges classiques de langue française sont admis jusqu'à l'âge de 20 ans et demi. L'instruction minimum requise est l'immatriculation senior et les candidats doivent subir deux examens écrits avant d'être admis. Tous les candidats doivent posséder les aptitudes physiques requises par la M.R.C. et le C.A.R.C. (Corps régulier). Plusieurs bourses sont offertes.